

Séance du Conseil Municipal du mercredi 06 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi six novembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 octobre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 10 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Dany BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Nadine CAUZETTE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Démissionnaire : 1 Marie-Line BARRÉ

Excusé : 1 Gérard LAMARRIGUE

Absents : 3 Isabelle BEN, Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE.

Madame Rachel BIGNON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du mercredi 18 septembre 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Budget 2019 vote d'une décision modificative

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du budget 2019 de la commune, nous n'avons pas pu inscrire le remboursement de l'emprunt pour le capital et les intérêts aux comptes correspondants 1641 et 6611 car l'emprunt a été réalisé après le vote du budget.

Une Décision Modification (DM) doit être votée pour transférer les sommes correspondantes:

- Investissement: du compte 2152 au compte 1641 la somme de 2 115,00 € (Capital)
- Fonctionnement: du compte 60632 au compte 6611 la somme de 35,00 € (Intérêts)

Le Conseil municipal donne son accord et vote à l'unanimité ces virements de crédits.

2 – Projet de vente d'une parcelle communale

Par courrier reçu en Mairie le 2 octobre dernier, un particulier propose d'acheter à la Commune de Viella, la parcelle section AC n° 165 d'une superficie de 608 m² qui jouxte la grange de l'indivision DONADI à proximité du passage des arènes.

S'il se porte acquéreur de la grange DONADI, l'intéressé précise que l'acquisition de la parcelle communale AC165, lui permettra de créer une voie d'accès et d'agrandir le bâti existant.

Il propose également de faire réaliser à ses frais une division parcellaire par un géomètre agréé.

Après délibération, le Conseil municipal :

- donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle Section AC n° 165.
- Messieurs Éric DELUC et Didier DELORD sont chargés de rencontrer l'intéressé afin de déterminer les limites du terrain qui sera cédé et en fixer le prix de vente, sachant que les frais engagés pour une division parcellaire seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de conserver une partie du terrain pour faciliter l'accès des employés communaux pour entretenir les parcelles communales contiguës.

3 – Versement des Indemnités de conseil à la Trésorière (Receveuse municipale de la commune de VIELLA) en poste à Plaisance du Gers

Chaque année, le Conseil vote une délibération pour permettre le versement d'indemnités de conseil à Madame Edith BABOU, trésorière à Plaisance du Gers.

Madame la trésorière aide à la préparation des budgets (commune et de l'assainissement collectif de VIELLA). Elle conseille le secrétariat et répond aux questions si besoin.
Elle propose des journées de formation pour le secrétariat ou les élus.

Considérant l'aide apportée à la Commune de VIELLA par Madame Edith BABOU Trésorière à la Trésorerie de Plaisance du Gers,
Considérant son courrier par mail du 05 novembre 2019 qui propose un état liquidatif pour l'exercice 2019 à hauteur de 445 euros BRUT,

Le Conseil municipal décide :

- 1 - de continuer à solliciter le concours de la Trésorière Receveuse municipale pour assurer des prestations de conseil pour la Commune de VIELLA,
 - 2 - de lui accorder l'indemnité de conseil à compter de l'année 2019, sachant que cette indemnité est calculée selon les bases définies réglementairement,
 - 3 - de lui accorder également l'indemnité annuelle de confection des documents budgétaires à compter du budget 2019.
- Le montant des indemnités pour l'année 2019 est de 445 € BRUT.

4 – Informations sur le PLUI de la CCAA

Lors du dernier Conseil Municipal le 18 Septembre, la répartition des logements à construire dans nos communes sur 10 ans hors Riscle et Aignan dans le cadre du P.L.U.I. avait été évoquée. Nos avis étaient partagés entre l'hypothèse 1 (24 logements) et l'hypothèse 7 (18 logements). Le Conseil Communautaire qui s'est tenu à Verlus le 30 Septembre a voté pour l'hypothèse 6 (16 logements pour Viella).

Mardi 22 Octobre, le bureau d'étude a reçu individuellement les Maires de toutes les communes pour définir les terrains constructibles qui seront inscrits dans le P.L.U.I. Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire a essayé de conserver le maximum de terrains constructibles sur notre commune. Les directives et les objectifs sont de diminuer les surfaces réservées aux constructions dans les zones rurales.

Monsieur le Maire confirme que certains terrains qui étaient constructibles sur la carte communale, ne le seront plus après approbation du P.L.U.I.

Question : pourquoi le conseil communautaire a voté pour une diminution des possibilités de construction sur notre commune ?

Réponse : S'agissant d'un vote du Conseil communautaire, la majorité moins une voix, s'est prononcée pour l'hypothèse 6.

Dès que l'avant-projet de P.L.U.I. concernant les terrains à bâtir sur la commune sera proposé, Monsieur le Maire le présentera au Conseil municipal.

5 – Programme d'intérêt général PIG

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état d'avancement du programme d'intérêt général établi par le bureau d'études Altaïr pour le compte de la Communauté des communes Armagnac Adour.

Les objectifs sont dépassés et prouvent d'une part la nécessité de travaux d'amélioration de l'habitat et d'autre part les revenus très modestes des foyers qui ne feraient pas de travaux sans aide financières. **Voir Annexe 1**

6 – SICTOM OUEST

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les actions menées par le SICTOM en matière de lutte contre les dépôts sauvages, par la mise en place de 30 panneaux de sensibilisation en itinérance sur le territoire du Département du Gers. Cette décision vise à éliminer les encombrants au pied des conteneurs, améliorer le tri et inciter aux dépôts en déchetteries.

La Mairie de VIELLA a sollicité la mise à disposition gratuite d'un panneau qui sera mis en place au site du stade. **Voir Annexe 2**

7 – Situation comptable des budgets 2019

Budget de la commune :

Situation comptable	au 04/11/19:	Montant Budget 2019
➤ Dépenses de Fonctionnement	321 508,72 €	440 229,14 €
➤ Dépenses Investissement	215 532,83 €	256 809,69 €
➤ Total Général Dépenses F + I =	537 041,55 €	697 038,83 €
➤ Recettes de Fonctionnement	367 317,86 €	440 229,14 €
➤ Recettes Investissement	206 567,69 €	256 809,69 €
➤ Total Général Recettes F + I =	573 885,55 €	697 038,83 €

Budget Assainissement collectif :

Situation comptable	au 04/11/2019	Montant budget 2019
➤ Dépenses de Fonctionnement	60 044,99 €	99 856,85 €
➤ Dépenses Investissement:	22 956,13 €	230 366,33 €
➤ Total Général dépenses F + I =	83 001,12 €	330 223,18 €
➤ Recettes de Fonctionnement:	101 352,28 €	99 856,85 €
➤ Recettes Investissement:	230 372,33 €	230 366,66 €
➤ Total Général Recettes F + I =	331 724,61 €	330 223,18 €

Question : Pourquoi existe t'il une telle différence entre le les dépenses d'investissement et le budget voté ?

Réponse : Une échéance de l'emprunt (court terme) d'un montant de 200 000 euros sera payable en mars 2020. Il est nécessaire de disposer de ce montant en vue du remboursement qui s'effectuera par prélèvement sans mandatement préalable.

8 - Questions diverses

- Un véhicule "Service Public Itinérant" sera à la disposition du public à VIELLA le Vendredi 8 Novembre matin de 9h30 à 12h30. Les administrés intéressés par une aide informatique et l'utilisation des services INTERNET, peuvent solliciter gratuitement de l'aide sans rendez-vous préalable ; le véhicule sera stationné au centre du village.

- Problème de voisinage : certains habitants sont gênés par des aboiements incessants de chiens. Ce problème doit être réglé par le Maire, (dixit Gendarmes et Médiateur de la République). C'est pourquoi un courrier a été adressé au propriétaire des chiens, accompagné de l'arrêté préfectoral de lutte contre le bruit.
- Information concernant des incivilités au terrain de tennis : le filet a été découpé au ciseau ou à l'aide d'un briquet (**Voir Annexe 3** photo).
- Remerciements : merci à Madame Nadine CAUZETTE et Madame Yvette DUVIGNAU qui vont demain Jeudi assister à une réunion à AUCH, proposée par Madame la Préfète du Gers en présence de Madame la Procureur de la République, avec pour thème "La Violence faite aux Femmes".
- Remerciements : merci à Christine LABAIZE BORTOLUSSI et son mari qui sont intervenus cet après-midi pour dégager un arbre tombé sur la route du quartier Lasserre. (La CCAA ainsi que Yvan et Quentin n'étaient pas disponibles).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 15.



Annexe 1
Réunion du CM du 06-11-2019

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL
ETAT D'AVANCEMENT N°5
(OCTOBRE 2019)**



REÇU LE
24 OCT. 2019
Mairie de VIELLA

1. Les contacts et les permanences

Depuis le démarrage du programme, 308 contacts ont été établis sur l'ensemble des communes composant l'EPCI « Armagnac Adour ».

La répartition géographique des contacts s'effectue comme dans le tableau figurant ci-dessous.

Secteur	Nombre de contacts	% des contacts	% pop
Aignan	35	11.4%	732 hbts (11 % pop CCAA)
Riscle	73	23.7%	1747 hbts (25.6 % pop CCAA)
Viella	47	15.3%	529 hbts (7.76 %pop CCAA)
Autres communes rurales	153	49.6%	3 801 hbts (56 % pop de la CCAA)
Ensemble	308	100%	6809 habitants

Les propriétaires occupants sont très largement majoritaires dans le public accueilli.

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs ou de logements vacants	Locataires ou autres (RS)
Nombre	288	13	6
	93.5%		

Avec une représentativité de 67 %, les principales préoccupations des propriétaires occupants concernent l'isolation et/ou le système de chauffage de leur logement.

Projet de travaux	Nombre	%
Energie (chauffage et isolation)	193	67 %
Adaptabilité du logement	53	18.4 %
Adaptabilité et énergie	13	4.5 %
Sortie d'insalubrité de logements occupés	6	2 %
Autres travaux (toiture, assainissement, électricité, façades...)	23	7, %

Depuis février 2017 et jusqu'au 15 octobre 2019, le bureau d'études Altaïr a assuré 85 permanences et a accueilli 350 personnes ce qui correspond à 11 personnes accueillies mensuellement.

Les deux tableaux ci-après reprennent :

- Le nombre de personnes enregistrées en permanence entre février 2017 et octobre 2019,
- La fréquentation par lieu de permanence est en cohérence avec la démographie communale. Notons une bonne fréquentation à la mairie de Viella.

Année 2017 (10 mois)	Année 2018 (11 mois)	Année 2019 (10 mois)
145 personnes	108 personnes	97 personnes

Aignan	Riscle	Viella
114	143	93
32 %	41 %	27 %

2. Les visites à domicile

A ce jour, 160 visites à domicile ont été effectuées se répartissant comme indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction des thématiques.

Energie	Autonomie	Autonomie et énergie	LHI
119 74%	28	8	5

3. Les dossiers agréés de février 2017 à octobre 2019

105 dossiers ont été déposés auprès de l'ANAH 32 et 103 ont été agréés en CLAH.

- 74 dossiers (71%) relèvent de la thématique "énergie",
- 20 dossiers relèvent de l'autonomie
- 9 dossiers relèvent de l'autonomie et de l'énergie
- 2 dossiers relèvent de la sortie d'insalubrité.

- 78 propriétaires sur 105 (74%) appartiennent à la catégorie des propriétaires très modestes,
- L'ensemble de ces opérations génèreront 1 400 000 € de travaux TTC ce qui correspond à un montant moyen de travaux par habitation de l'ordre de 13 300 €,
- Les aides de l'ANAH et de l'Etat mobilisées s'élèvent à 648 803 € soit une aide moyenne de 6 179 €,
- La Région a attribué une aide de 109 500 € sur 73 dossiers « Energie » (1500 €) par dossier,
- Le département a attribué une enveloppe de près de 60 000 € sur des dossiers émanant de propriétaires très modestes et sous certains critères.
- La Communauté de communes a réservé une enveloppe de 2000 € sur deux dossiers relevant d'une sortie d'insalubrité.

4. La répartition des dossiers par commune

Le tableau fait apparaître clairement apparaître une bonne diffusion de l'information quant au Programme intérêt général car sur 24 communes, un dossier a été déposé, a minima, par un propriétaire..

Communes	Energie	Adaptabilité	LHI	Dble thématique	TOTAL
Aignan	6	4			10
Avéron Bergelle	2	1			3
Bouzon Gellenave	3				3
Cahuzac sur-Adour	3				3
Castelnave	1	1			2
Caumont	1	1		1	3
Fustérouau	1				1
Goux	2				2
Labarthète	2				2
Lelin Lapujolle	4			2	6
Loussous Débat	1				1
Margouët Meymes	1	2		1	4
Maulichères	1				1
Maumusson Laguian	3			1	4
Pouydraguin	2				2
Riscle - Cagnet	14	7		2	23
Sabazan	1	1			2
Saint Mont	4				4
Saint Germé	3	1		1	5
Sarragachies	1		1		2
Tarsac					0
Termes d'Armagnac	5	1			6
Verlus	2				2
Viella	11	1	1	1	14
Ensemble	74	20	2	9	105
Taux	71%	18%	2%	9%	100%



Annexe 2

Réunion du CM du 06-11-2019



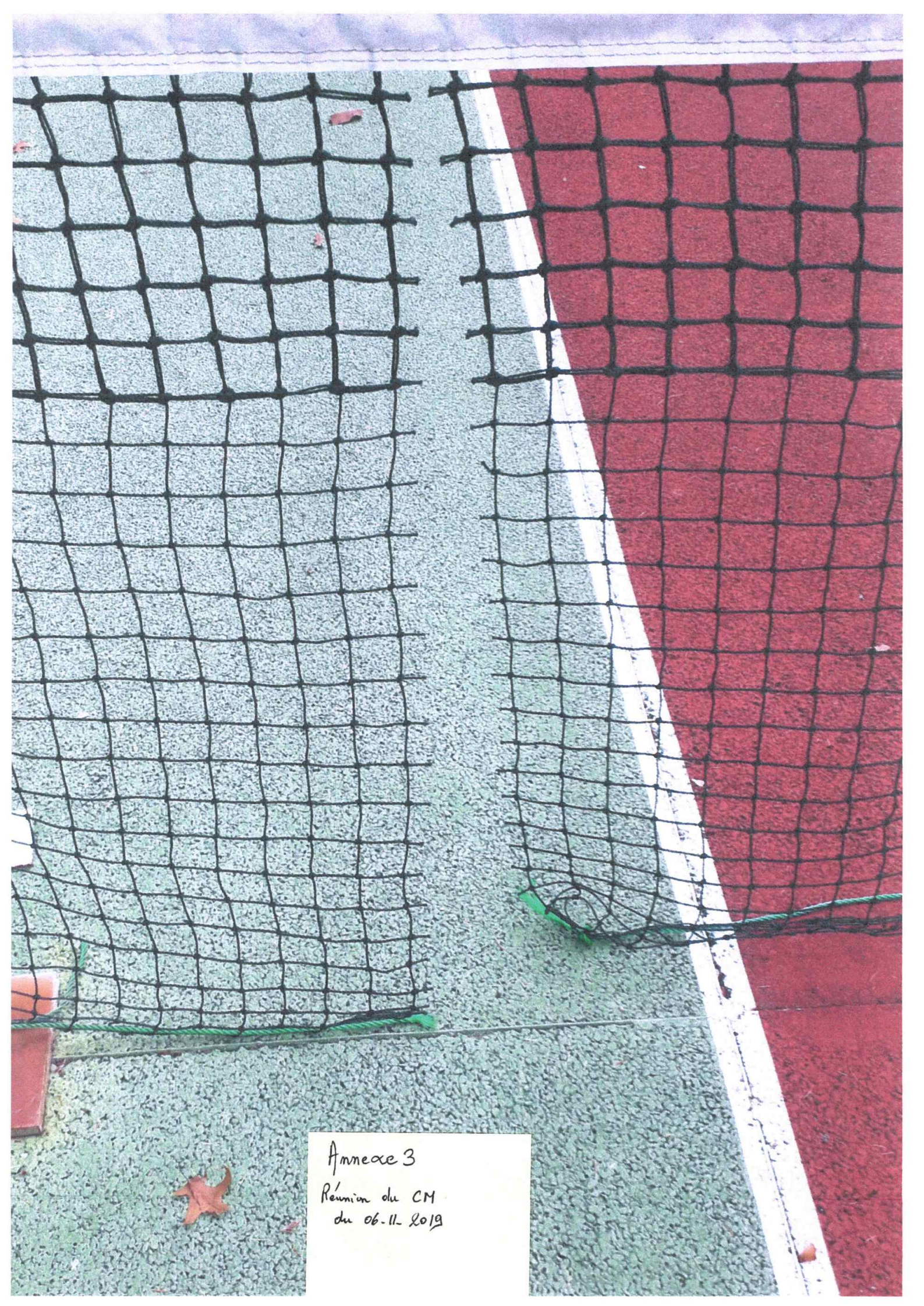
STOP!
aux incivilités

DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS
JUSQU'À 1500€ D'AMENDE
ET CONFISCATION
DU VÉHICULE

OBLIGATION
de porter
vos encombrants
à la déchetterie !
C'est gratuit !

Tous déchets au pied de container ainsi que le non-respect des conditions de collecte et de tri fera l'objet de poursuites pénales selon l'article R615-8 et l'article R612-1 du code pénal.

 **Respectons notre environnement !**
05 62 08 93 84 - sictomouest.blogspot.com



Annexe 3

Réunion du CM
du 06-11-2019